Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260402-DC2026040116-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1er avril, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 26 mars s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260401/16 :
Commission de délégation de service public – Désignation des représentants
Rapporteur : Franck VALLEIN

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Philippe GOURAUD, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Jean-Pierre LAURENT, Claudine BOULAIRE, Hervé GUILLOUZIC, Rémy GUILLOUZIC, Nathalie TROCHU, Jean-Michel UBEDA, Sylvie GAHINER, Bruno SEVERE, Nathalie LE BERRIGAUD, Stéphane LE MENAJOUR, Loïc HAREL, Nicolas BERTHONNEAU, Claire DREAN, Anthony CARO, Cyrille RASSOUL, Carine PUREN, Mevanwi GUEGAN, Laura LE FALHER, Elodie CERVO, Nolwenn SORTAIS
Absents représentés : /
Absents excusés : /
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 29 - Pouvoirs : 0 - Votants : 29
Secrétaire de séance : Loïc HAREL
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 29 conseillers municipaux présents

---

Une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du servi
En 2025, la ville a délégué à la SPL AQTA Energy, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur du centre bourg.
D'autres délégations de service public pouvant peut-être intervenir au cours du mandat, il y a lieu de procéder à la constitution d'une commission de délégation de service public
Conformément à l'article L 1411- 5 du code général des collectivités territoriales, la commission de délégation de service public est composée pour les communes de 3500 habitants et plus, par le maire ou son représentant, président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DIT que cette élection a lieu à main levée**
- **ELIT Laurent HANOIS, Madeleine TOSTEN, Maryannick NEUDER, Jean-Michel UBEDA, Rémy GUILLOUZIC, membres titulaires**

  Et Stéphane LE MENAJOUR, Carine PUREN, Claudine BOUALIRE, Laura LE FALHER et Hervé GUILLOUZIC, membres suppléants

PLUNERET, le 2 avril 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN